

Paris le 25 janvier 2008

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU VENDREDI 25 JANVIER 2007 À 13 H**  
**3 RUE ARISTIDE BRIAND – SALLE DU PREMIER SOUS-SOL**

Étaient présents : Mmes Marie-Laure GUEUSQUIN, Jacqueline JEANNIN, Agnès LAUREY-COULETTE et Marie-Thérèse MORESMAU et MM. Bernard BLOCH, Pascal DERIANCOURT, Philippe GAILLARD, Patrice GIRARD, Claude MACARY, Michel MOUSSET et Albert TEBOUL.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Sylviane DUBOIS à M. Pascal DERIANCOURT,
- Mme Michèle MAUDIRE à M. Pascal DERIANCOURT,
- M. Daniel MATHELOT à M. Pascal DERIANCOURT,
- M. Éric MARIETTA à Mme Agnès LAUREY-COULETTE,
- M. Patrice PETRIARTE à M. Bernard BLOCH,
- M. Jean-Pierre PLUYAUD à Mme Marie-Laure GUEUSQUIN.

Étaient excusés :

- Mme Dominique AVIGNON,
- M. Serge EZDRA.

**I. Vérification des pouvoirs et du quorum :**

Après vérification des pouvoirs, il est constaté que le quorum est atteint.

**II. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 23 novembre 2007**

Le compte rendu du 23 novembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

### **III. Élection du Vice-Président, du trésorier-adjoint et du secrétaire-adjoint**

M. Claude MACARY, est seul à présenter sa candidature au poste de vice-président. Il est élu à l'unanimité.

M. Bernard BLOCH est seul à présenter sa candidature au poste de trésorier-adjoint. Il est élu à l'unanimité.

Mme Marie-Thérèse MORESMAU est seule à présenter sa candidature au poste de secrétaire-adjoint. Elle est élue à l'unanimité.

### **IV. Calendrier des réunions**

Les dates des prochaines réunions sont communiquées.

Vendredi 15 février 2008	Conseil d'administration
Vendredi 14 mars 2008	Appel à candidature pour le renouvellement des administrateurs
Mardi 25 mars 2008	Conseil d'administration
Vendredi 4 avril 2008	Conseil d'administration pour dernière relecture des documents de l'AG
Mercredi 9 avril 2008	Reprographie des documents de l'AG
Mercredi 16 avril 2008	Mise sous pli par La Gabrielle
Lundi 21 avril 2008	Envoi de la convocation à l'AG
Mercredi 21 mai 2008	Clôture des votes
Vendredi 23 mai 2008	Assemblée générale

### **V. Courrier à la Direction de la Sécurité sociale et modifications à apporter aux statuts et règlement**

#### *Courrier à la Direction de la Sécurité sociale*

Est présenté aux administrateurs un projet de courrier rédigé par notre conseiller juridique, Maître GUILLOIS, adressé à la direction de la Sécurité sociale au Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. L'analyse de Maître GUILLOIS est soutenue par le directeur de la Sécurité sociale. L'envoi de ce courrier - auquel il a déjà été procédé - permettra l'inscription à l'ordre du jour du conseil de l'ACAM du point portant sur l'interprétation de l'intermédiation.

#### *Modifications à apporter aux statuts et règlement*

Lors de l'assemblée générale du 23 mai prochain, nous devons apporter des modifications aux statuts et règlement de telle sorte que dès 2008 les comptes soient présentés de manière à ce que la MPAN n'entre pas dans le champs de l'intermédiation.

Deux budgets seront votés, l'un pour les comptes de tiers regroupant tout ce qui est assurantiel, à savoir, assurance décès, assurance dépendance, assurance prêts immobiliers et Juridica, l'autre pour les activités sociales.

Seules les activités sociales figureront dans le compte d'exploitation.

## **VI. Adhésions conjoints : résultats de la campagne**

La campagne s'est adressée à 387 adhérents dont le conjoint n'était pas membre bénéficiaire. Elle a abouti à l'inscription de 26 conjoints.

## **VII. Campagne chèques-vacances et campagne « nouveaux fonctionnaires »**

À une semaine de la clôture, 207 demandes de chèques-vacances ont été enregistrées (à rapporter aux 280 demandes de chèques vacances reçues en 2007).

Un projet de lettre pour les nouveaux fonctionnaires n'ayant pas encore adhéré à la mutuelle est présenté aux administrateurs. Le courrier sera adressé à une cinquantaine de fonctionnaires en février prochain.

## **VIII. Prêts et secours**

### **Premier dossier :**

Trois échéances à ce jour étant impayées, un projet de courrier est présenté aux administrateurs. La Trésorière est autorisée à recouvrer l'intégralité du prêt si le débiteur ne s'acquitte pas des remboursements sous quinzaine.

### **Deuxième dossier :**

Le bénéficiaire du prêt de 3.084,80 euros tardant à apporter les preuves du remboursement de son prêt consenti en septembre 2002 par la MPAN, un courrier recommandé lui sera adressé.

## **IX. Questions diverses**

### Comité de gestion

Le compte rendu du comité de gestion du fonds de sécurité sociale n'a toujours pas été transmis à M. DERIANCOURT. Par contre, le relevé de décision est en ligne sur Weban.

La Mutuelle devrait être associée au groupe de travail sur l'indemnité d'aide ménagère.

En ce qui concerne les franchises médicales, bien qu'ayant mentionné qu'ils y étaient opposés, les délégués ont adopté un profil bas en ne votant pas contre mais en s'abstenant.

### Subvention des Questeurs

M. Pascal DERIANCOURT présente le courrier signé de Mme MEFFRE, directrice du service des Affaires sociales concernant le calcul de la subvention. A la lecture de ce courrier, il apparaît que l'augmentation de 0,33 % du montant des cotisations ne sera

répercutée qu'à la marge dans les subventions futures puisque la base de calcul est 2007 et que cette augmentation n'est intervenue qu'à partir de novembre 2007.

#### MPAN Assistance

Dans le cadre d'une assistance à personne âgée hospitalisée, nous avons été saisis sur les modalités de remboursement des frais de trajet d'un proche à son chevet. En l'absence de possibilité de baser le remboursement sur le tarif d'un trajet SNCF, nous nous baserons sur le calcul suivant : nombre de km divisé par 2 x 0,492 (0,492 étant la base fiscale kilométrique pour une 5 CV). Le remboursement reste limité à quatre allers-retours.

#### Décès d'une ancienne présidente de la mutuelle

M. Pascal DERIANCOURT, Président, fait part aux sociétaires du décès de Mme Françoise Garnier, ancienne présidente de la mutuelle. Un don de 500 euros sera versé à la Fondation de l'Avenir en sa mémoire. La décision est prise qu'à chaque décès d'un président de la mutuelle, la Mutuelle procèdera à un don.

**LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SE RÉUNIRA LE VENDREDI 15 FEVRIER 2008**